

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 4 février 2016

## Le dispositif hivernal mis en place dans l'Isère cette année intègre 68 places d'hébergement supplémentaires

Ainsi qu'il s'y était engagé auprès des acteurs de la veille sociale, et avec le concours du conseil départemental et de la mairie de Seyssinet-Pariset, Jean-Paul BONNETAIN Préfet de l'Isère a ouvert cet hiver 68 places d'hébergement hivernal de plus qu'en 2014-2015.

Avec les 40 places ouvertes à Seyssinet-Pariset dans des locaux du conseil département gérés par l'association Arepi – l'Étape, la cible de 300 places d'hébergement d'urgence hivernales a été atteinte. Ces places s'ajoutent aux 811 places d'hébergement d'urgence pérennes ouvertes toute l'année pour les publics les plus vulnérables.

Par ailleurs face aux vagues de grand froid, des équipements collectifs (gymnases ou grandes salles) sont mobilisés pour mettre à l'abri les personnes les plus fragiles. Cinq communes se sont portées volontaires pour mettre en place ce dispositif de mise à l'abri temporaire.

Outre l'augmentation des capacités d'hébergement, le renfort hivernal nécessite un renforcement de la veille sociale. Ainsi la mobilisation des équipes de bénévoles dans les accueils de jour est accrue.

Les maraudes réalisées par les associations telles que la Croix Rouge, le Vinci le secours catholique, le Fournil ou Médecins du monde et les institutions telles que le CCAS de Grenoble et le Centre hospitalier spécialisé sont également renforcées.

Enfin les services de sécurité (Gendarmerie, Police Nationale et polices municipales) restent vigilants sur la situation des personnes en grandes difficultés.

Le dispositif hivernal prendra fin au 31 mars.

### **Veiller aux plus fragiles d'entre nous est aussi un devoir citoyen.**

C'est grâce à la bienveillance et la vigilance de chacun que chaque année des personnes sont secourues et peuvent être mises à l'abri et le cas échéant,

En présence d'une personne en difficulté, ayant les bons réflexes :

- composez le numéro d'appel gratuit « 115 »,
- soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées,
- si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au numéro 15 et ne laissez pas la personne seule : attendez avec elle les secours.

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture  
Téléphone : 04 76 60 48 07  
[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



@Préfet38